M. JEAN CRUPPI

Il est né à Toulouse en 1855. Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien avocat général à la Cour de cassation, M. Cruppi fut élu député en 1898. Il fit ses débuts comme ministre sous M. Clemenceau, qui lui donna le portefeuille du Commerce. Après avoir passé quelques mois aux Affaires étrangères, rempli l'intérim de l'Intérieur à la mort de M. Maurice Berteaux, voici M. Jean Cruppi à la vice-présidence du Conseil des ministres.

M. DELCASSÉ

M. Delcassé est de Pamiers. En 1889, il siège à la Chambre ; il était sous-secrétaire d'Etat en 1893. Il resta sept ans au quai d'Orsay sous les ministères Brisson, Waldeck-Rousseau, Combes et Rouvier. Il démissionna le 17 juin 1905, dans des circonstances qui sont encore dans la mémoire de tous et dont le rappel, quelques années plus tard, devait coûter la vie au ministère Clémenceau.

M. MESSIMY

Le nouveau ministre de la Guerre est, en effet, un ancien capitaine d'état-major, Lyonnais. Il représente le XIVe arrondissement de Paris. Il s'occupa des questions coloniales, eut le rapport de ce budget, ce qui lui valut, sous le ministère Monis, le portefeuille des Colonies. Il s'occupa également des questions militaires qui, par carrière, lui tenaient à cœur. Son rapport sur le budget de la guerre lui vaut aujourd'hui de succéder au général Goiran. M. Messimy est né en 1869.

M. STEEG

M. Steeg est né à Libourne, en 1865. C'est un professeur agrégé de l'Université. C'est aussi un avocat. M. Théophile Steeg reste le grand-maître de l'Université qu'il était sous le ministère Monis.

M. L.-L. KLOTZ

M. L.-L. Klotz, Parisien, est député de la Meuse. Député 1898, l'ancien directeur politique du *Voltaire* représente l'arrondissement de Montmédier. Il fit voter la revision douanière, et lors du rachat de l'Ouest, ses discours furent célèbres.

M. AUGAGNEUR

C'est le second Lyonnais du ministère. Il est né en 1855. La ville de Lyon l'arracha aux études de médecine qu'il professait en la Faculté de cette ville pour lui confier l'édilité en 1900, puis un mandat législatif en 1904. Le goût des voyages l'entraîna à Madagascar, dont il fut pendant quatre ans le gouverneur général. Il revint en 1910 à Lyon et de là au Parlement.

M. PAMS

M. Pams est de Perpignan. Il est né le 24 août 1852. Député depuis 1893 jusqu'en 1905, siège à laquelle il passa au Sénat.

M. COUYBA

M. Charles Couyba a été élu député en 1897, sénateur en 1907, rapporteur du budget de l'instruction publique en 1911.

M. LEBRUN

Ingénieur de grande valeur, il fut élu député en 1900, fit de brillants rapports sur la loi des cadres et sur la rétroactivité des retraites des chemins. M. Monis lui avait offert un portefeuille, on l'avait mis en ligne pour le gouvernement général de l'Indo-Chine. Le voici ministre.

M. RENÉ RENOULT

A M. Paul-Boncour succède M. René Renoult. L'ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances du premier Cabinet Briand est né en 1867 ; il fut chef de Cabinet de Floquet et vint à la députation en 1902. Il rapporta le projet d'impôt sur le revenu. Président du Comité exécutif du parti radical, élu vice-président de la Chambre en 1911, M. Caillaux lui a confié le soin de faire exécuter au ministère du Travail la loi des retraites ouvrières.

La déclaration ministérielle

Ce document indiquera que le gouvernement, respectueux de la volonté de la Chambre, exprimée dans le scrutin sur l'amendement Malavialle, accepte de collaborer avec elle pour l'établissement d'une loi électorale qui, respectueuse des droits de la majorité, assure une équitable représentation des minorités. En fait, l'intention de M. Caillaux est de reprendre, dans les grandes lignes, à titre de transaction entre les proportionnalistes et les arrondissementiers, le projet déposé il y a un an par M. Briand.

En ce qui concerne les délimitations, le nouveau ministère déclarera faire siens les engagements pris par le précédent Cabinet et accepter de déposer un projet supprimant les délimitations territoriales et les remplaçant par des délimitations juridiques.

Le Cabinet Caillaux n'est pas disposé à faire sien le projet élaboré par M. Charles Dumont, consistant à instituer un Conseil supérieur de discipline mixte pour les chemins, Conseil qui ce serait prononcé souverainement sur les réintégrations des révoqués.

La déclaration ministérielle affirmera, en outre, la volonté du gouvernement de pratiquer une politique de stricte économie. C'est ainsi que M. Caillaux aurait voulu ériger en ministère le sous-secrétariat d'Etat des postes. Il a renoncé à ce projet afin de ne pas grossir les dépenses publiques. En revanche, il va revenir au système d'autonomie de cette administration telle qu'elle existait lorsque M. Simyan était sous-secrétaire d'Etat.

M. Caillaux a supprimé le sous-secrétariat de la Justice, qui était inutile.

Il crée à la place un sous-secrétariat aux Finances, où il l'estime utile.

La R. P. et les ministres

Il est intéressant de connaître l'opinion des nouveaux ministres sur la réforme électorale et la représentation proportionnelle.

D'après leurs votes antérieurs, sont favorables à la R. P. : MM. Caillaux, de Selves, Cruppi, Delcassé, Messimy, Steeg et Lebrun.

M. Klotz et M. Renoult sont partisans du scrutin de liste.

MM. Augagneur, Dujardin-Beaumetz, Besnard et Malvy sont des arrondissementiers.

Quant à l'opinion de MM. Pams, Couyba et Chaumet, elle est douteuse.

Les cheminots et M. Augagneur

En sa qualité de ministre des Travaux publics, M. Augagneur va être appelé à régler la question de la réintégration des cheminots.

Il est intéressant de rappeler que le 30 octobre dernier, au cours des interpellations sur la grève des chemins de fer, M. Augagneur intervint en faveur des grévistes et déposa un ordre du jour blâmant le ministère Briand d'être intervenu dans la grève par l'emploi de la troupe et par la mobilisation des cheminots.

D'autre part, au début de la législature, lors du débat sur la politique générale, M. Augagneur fit, au nom de son groupe, une déclaration par laquelle il s'affirmait partisan déterminé des monopoles d'Etat avec toutes leurs conséquences.

C'est M. Augagneur qui est maintenant chargé des rapports de l'Etat avec les grandes Compagnies.

Les cultes

Les services des cultes restent attachés au ministère de l'Intérieur, et les services vicentiaires au ministère de la Justice.

A la Chambre

Les couloirs de la Chambre ont repris leur physionomie ordinaire.

Comme chaque fois qu'il n'y a pas séance, les députés sont peu nombreux.

Ceux qui se rendent aux réunions de Commissions échangent leurs avis sur le nouveau ministère et se retirent dans les couloirs intérieurs.

Cet après-midi, seules les Commissions de l'agriculture et de l'hygiène publique se réunissent.

Plusieurs groupes, cependant, ont réuni, tels le groupe radical-socialiste, le groupe d'éducation populaire et d'action républicaine et le groupe antiproportionnaliste.

Ce dernier groupe doit examiner la situation et délibérer sur son adhésion à la réunion des républicains arrondissementiers et proportionnalistes qui doit avoir lieu incessamment.

Il donnera son adhésion à cette réunion.

La réunion la plus importante de la journée est celle de la délégation des gauches. Mais comme elle ne doit avoir lieu qu'à la fin de l'après-midi, elle ne peut en rien influer sur celles des autres groupes.

M. Charles Benoist nous annonce que cet après-midi doit également avoir lieu une réunion du groupe extraparlementaire de la R. P.

Nos renseignements nous permettent d'annoncer qu'une nouvelle campagne en faveur de la représentation proportionnelle dans les départements y sera décidée en vue des élections sénatoriales qui ont lieu en janvier prochain.

Echos parlementaires

UNE INTERPELLATION SUR LES CHEMINOTS

MM. Bedouce et Elien-Prevot, députés socialistes unifiés, déposent une interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour l'exécution du mandat que la Chambre lui a donné par son ordre du jour du 14 avril dernier relatif à la réintégration des cheminots.

LA REORGANISATION DE LA COUR DES COMPTES

La Commission parlementaire des économies, réunie, a entendu la lecture de l'exposé des motifs et la proposition de M. Pierre Leroy-Beaulieu sur la réorganisation de la Cour des comptes. Cette proposition sera déposée à l'une des prochaines séances de la Chambre, et M. Leroy-Beaulieu en demandera le renvoi à la Commission des économies.

Après un échange d'observations, la Commission a décidé de proposer au ministre de fixer au maximum de 6 000 francs l'indemnité des délégués et de leur accorder la faculté d'un passage gratuit par an.

LA BEAUTE DE PARIS

On a distribué à la Chambre, le rapport de M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, favorable au projet tendant à autoriser la Ville de Paris à contracter un emprunt de 240 millions pour l'achèvement du métropolitain.

POUR LES VOYAGEURS ET REPRESENTANTS DE COMMERCE

Une délégation du Conseil d'administration de l'Union syndicale nationale des voyageurs et représentants de commerce et de l'industrie a été entendue par la Commission du commerce et de l'industrie de la Chambre des députés.

La délégation spécialement convoquée a exposé à la Commission les différents motifs qui l'amenèrent à adresser à la Chambre une pétition tendant à demander l'extension du privilège des salaires des voyageurs et représentants en cas de faillite, de liquidation judiciaire et de déconfiture de leurs employeurs.

Le président de la Commission a posé différentes questions et la révision prochaine de l'article 549 du Code de commerce semble un fait acquis à brève échéance.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

La Commission d'administration générale a terminé l'examen du projet sur le statut.

Elle a décidé de soumettre au gouvernement le texte qu'elle a arrêté et de faire tous ses efforts pour que cette importante question vienne en discussion dès la rentrée d'octobre.

Échos du Sénat

UN CANDIDAT PRESSÉ

M. Estellé, ancien préfet de la Dordogne, est un candidat pressé. Il vient d'annoncer, sept mois d'avance, à des anciens administrés de la Dordogne, qu'il sera candidat radical aux élections sénatoriales de janvier 1912. Comme principal titre aux suffrages des électeurs sénatoriaux de la Dordogne, M. Estellé ne peut invoquer que la vente à vil prix des admirables boiseries de la Chartreuse de Vauclaire ; acte de vandalisme unanimement flétri que M. Benoit a signalé en termes énergiques à l'attention du Sénat indigné.

UNE PROPOSITION DES SENATEURS DE L'AUBE POUR LA SUPPRESSION DES DELIMITATIONS

M. Rambourgt et ses collègues de l'Aube ont déposé, hier, sur le bureau du Sénat, la proposition suivante tendant à la suppression des délimitations et à l'organisation de nouveaux moyens de répression contre la fraude :

Article premier. — Sont abrogés les dispositions des lois du 1er août 1904 et 5 août 1908, relatives aux délimitations des lieux ou régions d'origine par voie de décrets, ainsi que les décrets rendus en exécution des dispositions ci-dessus abrogées. Est également abrogée la loi du 10 février 1911, relative à la nécessité de cuves séparées pour les régions délimitées par les décrets du 17 décembre 1908.

Art. 2. — Les Syndicats agricoles, viticoles, industriels ou commerciaux pourront agir en justice dans les termes de l'article 2 de la loi du 5 août 1908 sans avoir à justifier d'un intérêt personnel et direct. L'intérêt simplement moral de la collectivité ou même d'une partie des adhérents au Syndicat suffira pour rendre l'action ou l'intervention recevable.

Art. 3. — Si les instances sont portées devant la juridiction civile, elles seront jugées comme affaires commerciales. En cas de pluralité des demandeurs ou des défendeurs, il sera perçu un seul droit sur les inscriptions, actes, déclarations ou jugements.

CONSEILS GENERAUX

Dans le canton d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne), M. Guenin, radical, a été élu conseiller général par 763 voix sur 827 votants. Il n'avait pas de concurrent.

Les tribunaux pour enfants

Comme prélude au 1er Congrès international des tribunaux pour enfants, une réunion a eu lieu mardi soir à l'Hôtel des Sociétés savantes, réunion que présidait M. F. Dreyfus, sénateur, auteur d'une proposition de loi adoptée par le Sénat, qui institue une juridiction spéciale pour les enfants. M. Dreyfus développa d'abord les grandes lignes de la réforme.

« Nous voulons, dit-il, que les enfants soient jugés par des magistrats exercés à les connaître ; qu'ils soient jugés dans des audiences spéciales, à huis clos ; qu'au lieu de les envoyer dans des maisons de correction où les meilleurs se corrompraient dans la fréquentation des pires, on les soumette à ce régime de liberté qui a déjà produit aux Etats-Unis et en Angleterre de si merveilleux résultats. »

Puis M. Philippe Berger, sénateur, exposa les raisons qui le déterminèrent à proposer au Sénat que les enquêtes sur la moralité des enfants soient confiées, dans certains cas, à des femmes.

« Les femmes, déclare-t-il, excellent à comprendre les enfants. Elles sauront réveiller les bons sentiments endormis ! »

Le docteur Roubinovitch fit ensuite une conférence très documentée sur les enfants anormaux, puis Me Henri Rollet, dans une allocution très applaudie, dit quels bienfaits on pourrait attendre des institutions telles que les patronages où pourrait s'exercer pour les enfants la liberté surveillée.

M. Marcel Kleine, secrétaire général du Congrès international des tribunaux pour enfants, vint ensuite dénoncer combien la « propagande par l'image » est périlleuse. Il réclama une réglementation sévère de la liberté de l'illustration, afin, dit-il, que ne soient plus offertes aux enfants des images qui, éveillant chez eux les instincts les plus bas, deviennent autant d'excitations au crime ».

Mme Marie Vérone prit enfin la parole. Elle raconta avec émotion les scènes qui se déroulent à la 8e Chambre correctionnelle, plus spécialement chargée du jugement des enfants.

Après quelques mots de M. Cauvin sur le rôle de l'alcoolisme, l'assemblée vota l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens et citoyennes réunis dans la salle des Sociétés savantes, soucieux d'enrayer la criminalité enfantine, invite la Chambre des députés à voter dans le plus bref délai possible le projet adopté par le Sénat organisant des tribunaux pour les enfants et adolescents. »

Les funérailles de la princesse Clotilde

Dépêche de notre correspondant particulier :

Turin, 23 juin. — Ce matin de très bonne heure, à Moncalieri, une foule recueillie stationne devant l'église du château, tandis que la large route qui vient de Turin est sillonnée d'automobiles et de voitures.

Entre 9 et 10 heures arrivent la reine-mère, le duc des Abruzzes, le comte de Turin et le duc de Gênes. Le roi et la reine arrivent à 10 h. 40, accompagnés du général Brusati.

Le roi est en uniforme très simple et la reine est en noir avec un long voile de deuil. La reine Hélène embrasse deux fois la princesse Laetitia et la princesse Clémentine. Le roi serre la main des princesses avec effusion, puis embrasse ses deux cousins, les princes Victor et Louis Napoléon, à qui il murmure à plusieurs reprises : « Courage ! »

La messe a été célébrée par Mgr Masera, évêque de Biella, ami de la famille, assisté du chanoine Brusa, chapelain de la princesse Clotilde. Les chants grégoriens sont chantés par la *Schola cantorum* de Moncalieri.

A 11 heures, le roi et la reine rentrent en automobile à Racconigi, la reine-mère et sa suite retournent à Stupigini ; les autres princes regagnent Turin.

La reine Maria-Pia, sœur de la défunte, étant indisposée, n'a pu assister à la cérémonie.

C'est à l'église de la Sainte-Mère-de-Dieu que sera célébré un office solennel.

Maquignonnage électoral

La huitième Chambre correctionnelle de la Seine a rendu, cet après-midi, son jugement dans le procès des fraudes électorales dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs et dans lequel étaient impliqués MM. Chevaux et Jacquelin, candidats radicaux-socialistes aux dernières élections législatives dans la troisième circonscription du IIe arrondissement de Paris.

Le tribunal déclare immoraux les contrats par lesquels M. Chevaux se désistait en faveur de M. Jacquelin et condamne les deux candidats à 1 000 francs d'amende chacun pour fraudes électorales.

M. Lauche, député socialiste de la circonscription, porté partie civile, obtient le franc de dommages-intérêts qu'il réclamait.

Ce que disent les journaux

Le nouveau ministère

Ceux qui triomphent

Le *Rappel* :

L'homme qui assume aujourd'hui la responsabilité du pouvoir n'était pas seulement désigné pour l'exercer par d'éminentes qualités d'esprit et de caractère.

On peut dire qu'il en est investi par la confiance unanime des républicains...

Nous ne craignons pas de le dire, il ne faudra rien moins que toute cette confiance du parti républicain, tout son appui, tout son concours, pour permettre à M. Caillaux de mener à bonne fin la lourde tâche qui lui échoit.

Les problèmes les plus complexes, comme les plus pressants, ont, tour à tour, été ou ces deux dernières années, effleurés, agités et abandonnés... irrésolus.

Réforme électorale, délimitations, statut des fonctionnaires, situation des cheminots, autant de questions qu'il appartient au nouveau gouvernement de résoudre, en assurant, en toute occurence, la prédominance de l'intérêt national sur l'intérêt individuel et sur l'intérêt de parti.

Le malaise incontestable qui pèse sur le Parlement n'a pas d'autre cause que l'ajournement incessant des réalisations.

Mais il ne faut pas s'y méprendre, et nous croyons remplir un devoir en le disant bien haut : le malaise du Parlement a gagné le pays.

En bas, dans les cuisines électorales des arrondissements, la politique de surenchère ; en haut, à la Chambre, la politique d'atermoiements ont énervé et lassé la démocratie. L'inquiétude est née, puis la méfiance, la désaffection à l'endroit du régime. C'est là le symptôme le plus alarmant de cette crise d'insécurité et d'autorité, que nous n'avons cessé de dénoncer sous les gouvernements précédents.

Il est temps d'y porter remède.

La *Petite République* :

Dans son ensemble, le ministère que vient de constituer M. Caillaux fait bonne impression, et la satisfaction qu'il donne est d'autant plus grande que M. Jaurès exhale déjà à tous les échos son mécontentement : dans son journal, il crie à la trahison ; dans les couloirs de la Chambre, il comme, paraît-il, des mots marqués au coin de la plus amère déception. Nous doutons que le nouveau président du Conseil se laisse émouvoir par les criailleries du bonhomme, et nous espérons qu'il ne tardera pas à lui signifier que sa dictature est finie et bien finie ; démocratie et démagogie sont choses différentes et même opposées ; il est temps, grand temps de s'en apercevoir.

Le *Radical* :

En faisant appel à M. Caillaux pour la présidence du Conseil, M. le président de la République n'a pas fait seulement un heureux choix, il a fait le meilleur choix possible. Nous disions récemment que, plus que jamais, il fallait à la tête du gouvernement un homme d'intelligence claire et avisée, de volonté énergique et méthodiquement réformatrice.

Toutes ces qualités, M. Caillaux les réunit au plus haut degré. Son passé est là pour l'attester et pour nous donner les plus grands espoirs sur sa carrière de chef du gouvernement.

Waldeck-Rousseau, qui se connaissait en hommes, lui avait confié dans son ministère le portefeuille des Finances. M. Caillaux fut donc à bonne école : la leçon ne fut pas perdue. Il est, sans conteste, le digne héritier du grand homme d'Etat disparu. Chez tous les deux nous trouvons la même puissance de travail, le même esprit positif, la même compréhension des nécessités de leurs temps. Chez tous les deux, ce sens profond des réalités se traduit par le souci d'harmoniser les nécessités pratiques du gouvernement avec les aspirations légitimes de la démocratie. Leur commun idéal est une République vraiment réformatrice, à égale distance des conservateurs égoïstes et des rêveurs d'utopies.

Ceux qui attendent

La *Lanterne* :

L'accueil plus que réservé que la presse modérée fait à la combinaison Caillaux montre bien qu'elle n'est pas de nature à satisfaire les partis conservateurs. C'est pour nous une raison de plus de l'accueillir avec bienveillance.

L'œuvre à accomplir est difficile. Nous espérons que le cabinet qui va l'entreprendre trouvera en lui-même et dans la majorité républicaine la force et la volonté de la mener à bien.

L'Action (H. Bérenger) :

Si M. Caillaux prend résolument les rênes du mouvement proportionnaliste, il évitera la culbute certaine et prochaine dans le fossé de la dissolution.

S'il affirme, en outre, sa volonté de consolider le régime scolaire et laïque tout en développant les institutions de démocratie sociale nécessaires à la paix des consciences et à la prospérité des intérêts, le ministère Caillaux pourra non seulement vivre, mais durer.

Si, au contraire, il subit dès sa naissance le double chantage arrondissementier et révolutionnaire qui s'annonce, il capotera bientôt, sans plus de profit pour la nation que d'honneur pour lui-même.

Attendons la déclaration et les actes.

Rarement l'instant fut plus décisif et l'opinion plus attentive.

Les Nouvelles :

Le ministère est constitué. Il comprend un ensemble de républicains qui ont tous fait leurs preuves, tant au point de vue de la valeur personnelle qu'au point de vue républicain. M. Caillaux a tenu à conserver auprès de lui quelques-uns de ses collègues du précédent Cabinet. On ne saurait lui reprocher de s'être assuré le concours d'hommes dont il avait pu apprécier les mérites dans les Conseils du gouvernement.

Pour le surplus, il convient d'attendre la déclaration pour apprécier l'œuvre politique et les projets que le nouveau ministère se propose de réaliser.

Ceux qui protestent

L'*Eclair* (E. Judet) :

Du ministère qui est désormais définitif, nous ne pouvons rien dire de plus qu'hier. Mélange bizarre d'éléments contradictoires, il n'a de valeur que par la personnalité de son chef qui a la prétention superbe de réussir là où ses prédécesseurs ont lamentablement échoué : l'audace est telle, qu'avant de le condamner, il faut voir comment le dompteur entend s'y prendre. Il n'a plus que le choix entre des initiatives retentissantes ou une chute énorme. Les paris sont ouverts. Il est à présumer que l'épreuve sera courte, si elle ne réussit pas pleinement du premier coup.

Caillaux a évidemment l'idée de suivre une politique assez originale pour trancher avec éclat sur celles dont il veut écraser le souvenir. En même temps, il sacrifie plus que n'importe des parlementaires passés à la loi scandaleuse des groupes et de leurs exigences, en partageant les portefeuilles avec un cynisme inouï et le mépris complet des idées. Ce n'est qu'une bagatelle au milieu de mille détails de la crise : mais la singulière élévation de M. de Selves au poste de ministre des Affaires étrangères dépasse pourtant tout ce qui jusqu'ici a été tenté ou imaginé.

L'*Echo de Paris* (G. Garapon) :

M. Caillaux arrivait au pouvoir avec de hautes visées et de vastes desseins. Le Cabinet Monis était une caricature de gouvernement. Il voulait former, lui, une sorte de « grand ministère », un gouvernement capable de gouverner. Hélas ! le rêve fut bref. Le « grand ministère » ressemble comme un frère à celui d'hier, et, si l'on excepte deux ou trois personnalités, ne s'élève guère au-dessus de la plus mauvaise moyenne des médiocrités parlementaires.

Passe encore s'il était simplement insignifiant et, par certains choix, un peu bizarre. Avec une Chambre comme la Chambre actuelle, on ne saurait se montrer exigeant. Un chansonnier montmartrois au Commerce ; aux Affaires étrangères, un fonctionnaire que ses procédés administratifs ont rendu impossible, la crise ministérielle servant ainsi à dénouer une crise préfectorale, il n'y a pas là, après tout, de quoi s'étonner beaucoup par le temps qui court. Nous en avons bien vu d'autres !

Mais il est, dans ce Cabinet, des hommes dont la présence est faite pour inquiéter. Rien ne peut justifier la désignation, pour les portefeuilles de la Guerre et des Travaux publics, de deux brouillons aussi dangereux que M. Messimy et M. Augagneur.

La *Libre Parole* :

Connue à 4 heures, la combinaison Caillaux était, une demi-heure après, déchirée à belles dents au Palais-Bourbon, au Sénat, à la ville. Est-ce une gageure ? Est-ce le fruit d'un accès de folie ou des conseils de M. Pelletan ? Toujours est-il que jamais Cabinet — jusques et y compris le Cabinet Monis — ne fut plus bizarrement composé et que, dans les circonstances actuelles, tout homme raisonnable devait espérer et espérait tout autre chose.

Les noms sont là. Si deux ou trois présentent quelques garanties de compétence et de pondération, les autres semblent avoir été tirés au sort dans le troupeau que paît M. Combes ou parmi les serviteurs les plus dociles de F∴ Vadecard. Un juif, deux protestants et douze franco-maçons, de jeunes prétentieux comme Malvy et René Besnard, un infirme comme Augagneur, un paresseux comme René Renoult, l'extravagant Messimy à la Guerre, le huguenot Steeg à l'instruction publique, que... quel jeu de massacre !

Les plus pessimistes ne croyaient pas que M. Caillaux allât aussi loin dans l'incohérence et le défi.

Le Cabinet et la R. P.

Du *Temps* :

Tout d'abord, il est assez surprenant que les arrondissementiers se croient en droit d'espérer que le gouvernement les tire de l'impasse où ils se sont engagés. Voilà des personnages bien difficiles à satisfaire. Pendant des mois, ils crient victoire et se congratulent. Battus, ils s'en prennent à leurs vainqueurs en les priant de capituler, sans autre forme de procès. De pareilles rodomontades dépassent la mesure. Aujourd'hui ils rendent responsable de leur échec un gouvernement qui n'est pas encore formé. Quant à eux, ils s'attribuent naturellement toutes les vertus. Ils affectent d'ignorer que le projet soumis à la Chambre est déjà une transaction, que les proportionnalistes ne tenaient ni à l'apparentement, ni à la prime à la majorité, que ces sacrifices furent consentis pour calmer les appréhensions des arrondissementiers. Aujourd'hui le souvenir de ces arrangements amiables est effacé, et il faudrait encore accorder de nouvelles preuves de bonne volonté. En fin de compte les proportionnalistes seraient assassinés non plus au coin d'un bois comme on les en menaçait, mais par persuasion. De grâce, s'il est nécessaire de traiter, que Messieurs les assassins commencent ! Sur quelles bases acceptent-ils la conversation ? Pourquoi ne définissent-ils pas leurs intentions ? Quelle est leur conception de ce qu'ils appellent « la représentation des minorités » ? Peut-on indéfiniment admettre que les vaincus gagnent sur les vainqueurs au moment de signer une paix impie ? S'il faut tout abandonner de la R. P. pour combler des gens insatiables, n'est-ce pas un marché ridicule ? Cette R. P. devient une peau de chagrin sans valeur... Les proportionnalistes ont fait la preuve de leur complaisance depuis le début des travaux de la Commission. Que les bons arrondissementiers s'accoutument à l'idée qu'ils sont enfin battus et qu'ils tâchent d'être contents s'ils ne veulent pas devenir moliéresques.

IIe Congrès national des œuvres des missions diocésaines

(suite et fin)

Très animée, la séance de mardi soir. Il s'agissait de l'apostolat des hommes et jeunes gens. La manière de les inviter, de les placer à l'église, de leur parler ; la part de l'affirmation, celle du raisonnement, celle du cœur ; les sujets à traiter devant eux, les réunions spéciales pour eux ; leurs objections et questions ; le besoin de croire qui les tourmente, l'idéalisme à leur inspirer, autant de sujets qui ont été examinés par le rapporteur, le contradicteur et les congressistes dans une discussion rapide, ardente parfois, mais toujours bien conduite.

Lundi M. le chanoine Roland-Gosselin avait présenté un intéressant rapport de M. le chanoine Dupin, sur le concours que les patronages peuvent donner aux missions. Hier, M. le chanoine Cougot a montré que les conférenciers laïques sont pour les missionnaires des auxiliaires précieux dont l'action combinée prépare heureusement la mission et en assure les fruits.

Enfin, M. l'abbé Tournade, le dévoué aumônier de l'A. C. J. F., a parlé avec tout son cœur, de ses chers jeunes gens, et a proposé aux missionnaires d'utiliser leur bonne volonté.

Les évêques du Mans et de Blois assistaient à la séance ; celui-ci a clos la discussion par quelques paroles d'encouragement.

La dernière séance d'études a été consacrée ce matin à la grande question de la persévérance. M. l'abbé Pionnié, de Cambrai, et M. l'abbé Martin, de Luçon, ont très nettement exposé les moyens indiqués par les réponses à l'enquête pour obtenir que les missions ne soient pas un feu de paille. On a préconisé surtout : la prière après la mission, les messes d'hommes, les communions mensuelles, les cercles d'études, les Comités paroissiaux, les associations de pères de familles, la diffusion de la bonne presse, les retraites fermées.

Ces deux dernières questions ont été traitées à part dans deux communications spéciales, la seconde par M. l'abbé Loiselet, la première par M. l'abbé Ardant.

M. le chanoine de Gibergues, en remerciant les congressistes, leur a proposé d'organiser, pour l'année 1913, non pas un Congrès national de missionnaires, mais des Congrès régionaux. Ce vœu a été adopté.

Mgr Chesnelong, évêque de Valence, qui assistait à la séance avec Mgr l'évêque de Blois, a donné, avec tout son cœur, le mot de la fin : en rappelant la fondation des missionnaires de Paris et leurs premiers travaux dont il fut témoin ; en félicitant tous les missionnaires de France de leur zèle et de leur activité ; en remerciant Dieu du bien réalisé par les missions.

A l'heure où nous mettons sous presse le Congrès s'achève à Montmartre par un discours de Mgr Gibier, évêque de Versailles, et par une allocution de Mgr l'archevêque de Paris.

On nous prie d'annoncer que le compte rendu de ce deuxième Congrès des œuvres de missions diocésaines paraîtra prochainement. On pourra se le procurer, au prix de 4 francs, en s'adressant à M. l'abbé Charbonnet, missionnaire diocésain, 19, rue Nitot, Paris, XVIe.

Echos religieux

Les fêtes de Pontmain

Les fêtes de Pontmain, pour le 40e anniversaire de l'Apparition, auront lieu les 5 et 6 juillet prochain. Seront présents : NN. SS. Oury, ancien archevêque d'Alger ; Dubourg, archevêque de Rennes ; Dubois, archevêque de Bourges ; Foucault, évêque de Saint-Dié ; Gouraud, évêque de Vannes ; Méliisson, évêque de Blois ; Blolley, évêque de Tarentaise, et Grellier, évêque de Laval.

La journée du 5 juillet sera consacrée à la Bretagne, celle du 6 à la Normandie. Ce jour-là, M. l'abbé Joseph Barbedette, l'un des voyants, fera le récit de l'Apparition.

Notre Saint-Père le Pape a daigné accorder aux pèlerins qui prendront part à ces fêtes, les faveurs suivantes :

1° Une indulgence de sept ans et de sept quarantaines à tous ceux qui, pendant les jours de fête, visiteront la basilique désignée, et réciteront au moins quelque prière à la Vierge Marie ;

2° L'indulgence plénière, applicable aussi aux défunts, à tous ceux qui recevront les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie le jour de la fête ou l'un des jours où ils se prépareront à la bien solenniser.

Les fêtes de Notre-Dame de la Font-Sainte, à Saint-Hippolyte (Cantal), auront lieu les 1er et 2 juillet.

Sont attribués...

Le *Journal Officiel* publie une série de décrets consommant la spoliation de Fabriques des Menses des départements suivants : Tarn, Hérault et Nord.

La santé de Mgr Henry

Mgr l'évêque de Grenoble, dont la santé s'est notablement améliorée, a pris la décision de rentrer à Grenoble avant le 29 juin, jour de sa fête.

✝

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Unds. 7 ans et 7 quarantaines, 6 juin 1913.

Mme Martial Lafaye, à Limoges. — M. l'abbé Mathurin Gechet, vicaire à Auray, 42 ans. — M. Charles-Alexandre Dufossé, dévoué porteur de la *Croix*, père de M. le curé de Bromhon (Seine-et-Oise). — M. l'abbé Oger, directeur du collège de l'Immaculée-Conception de Laval, chanoine honoraire de la cathédrale, 64 ans, à Laval.

Informations du soir

Congrès eucharistique de Madrid

(Par dépêche de notre envoyé spécial)

La Communion des enfants au parc Retiro

La cérémonie de ce matin dans le parc Retiro sera un des événements les plus émouvants du Congrès. Ce fut un spectacle admirable, celui de plus de vingt mille enfants recevant ensemble la Communion en plein air, sous une voûte formée par les arbres séculaires, sous un ciel idéalement bleu.

Vers 7 heures, les grandes avenues du Retiro sont sillonnées par les groupes de petits enfants et fillettes vêtues de blanc et bleu, allant communier. Trois autels sont élevés au rond-point Del Salvador où aboutissent quatre allées ombragées. L'archevêque de Tarragone, l'évêque de Madrid et un autre prélat espagnol, célèbrent. Autour du rond-point sont groupés les petits communiants, chantant des cantiques à la gloire de l'Eucharistie. Les voiles de gaze des fillettes flottent au vent et leur chant ressemble, en ces bosquets, à de délicieux gazouillis d'oiseaux. Dans un coin, les musiques militaires sont présentes, ainsi que le bataillon scolaire des écoles Sainte-Christine. Des bannières de toutes couleurs ondulent au loin sous les allées. Le spectacle est ravissant de fraîcheur.

A peine les messes commencées, arrivent Mgr Bruchesi et l'évêque de Béja. Durant la célébration des messes, des prêtres expliquent aux enfants la grandeur de l'acte qu'ils vont accomplir.

Soudain retentissent les accents de la marche royale, c'est le moment de l'élévation où le Christ, entre les mains des évêques, bénit l'immense foule des petits anges agenouillés. Tableau digne d'un grand maître, d'une solennité incomparable en ce cadre.

Quand le moment solennel arrive, Mgr Buchesi se présente pour donner la Communion. L'évêque de Béja la donne aussi. 20 000 Hosties consacrées sont consommées. Pendant la Communion les musiques militaires jouent. Après s'élèvent vers le ciel les voix pures des petits enfants chantant l'hymne du Congrès *Gloria a Cristo*.

Cette cérémonie restera dans toutes les mémoires comme la réalisation de l'appel du Sauveur : *Sinite parvulos*.

Ensuite a lieu le défilé des enfants devant le légat. Celui-ci prend place sur un trône de velours rouge près de la grille de la grande entrée du Retiro, et le défilé commence par troupes mêlées avec un empressement qui oublie le bon ordre pour marquer sa joie. Les communiants passent devant le cardinal en chantant. On se souvient alors des enfants de Jérusalem acclamant le Sauveur par de joyeux hosannas. Certains groupes font ovation au légat : « Vive le légat ! Vive le Pape ! Vive l'Espagne catholique ! » Les enfants se pressent. Beaucoup de personnes versent des larmes d'attendrissement. Le cardinal bénit au passage, puis deux par deux, précédés des bannières des groupes, les communiants sortent sur la place. Leur blanche théorie se déroule. On les entend chanter *Gloire au Christ*, quand ils regagnent ensemble leurs églises ou leurs pensionnats.

Parmi les assistants du défilé signalons le chef du Cabinet diplomatique du ministère d'Etat.

Les évêques français présents à Madrid sont : Nosseigneurs d'Auch, Bourges, Avignon, Bayonne, Tarbes.

S. P.

DANS LES MINISTÈRES

Tous les membres du gouvernement ont pris possession de leurs ministères respectifs.

M. Caillaux, président du Conseil, s'est rendu au ministère de l'Intérieur où il a eu avec M. Monis une longue conversation. Il s'installera à 2 heures place Beauvau.

A son retour du ministère des Finances, il a reçu les directeurs généraux du ministère et a remis les services à M. Klotz.

M. Klotz a, de son côté, eu un entretien avec M. Besnard, le nouveau sous-secrétaire d'Etat, sur l'organisation des services qui lui sont confiés.

Au ministère des Affaires étrangères, M. de Selves a conféré une partie de la matinée avec M. Cruppi.

M. Cruppi, nouveau garde des sceaux, s'est rendu au ministère de la Justice où M. Antoine Perrier lui a remis la direction des différents services de la chancellerie.

M. Cruppi s'est fait ensuite présenter les directeurs du ministère.

M. Malvy, sous-secrétaire d'Etat, est venu au ministère de l'Intérieur où, après s'être entretenu avec M. Emile Constant, il a pris possession des services du sous-secrétariat d'Etat.

Le cabinet de M. Victor Augagneur, ministre des Travaux publics, est constitué de la façon suivante :

Chef de cabinet : M. Borde, ancien chef-adjoint de M. Massé.

Chefs adjoints : MM. Millot, ancien collaborateur de M. Charles Dumont ;

Colas, ancien collaborateur de M. Klotz ;

Le Veyer, ancien collaborateur de M. Millerand.

En mission, détaché auprès du ministre, M. Le Trocquer, ingénieur des ponts et chaussées.

M. MONIS DÉMÉNAGE

M. Monis, ancien président du Conseil a quitté le ministère de l'Intérieur à 2 heures cet après-midi.

Porté dans une victoria, il s'est fait conduire à Versailles où il va se reposer des soucis du pouvoir et terminer sa convalescence.

SABOTAGES A LA DYNAMITE AU TUNNEL DE PUYMORENS

Perpignan, 25 juin. — A Portes, la grève persiste dans les chantiers du tunnel transpyrénéen de Puymorens. La nuit dernière, de fortes détonations ont été entendues ; la partie de 16 lignes qui transmet l'énergie électrique dans le tunnel a été sabotée ; les poteaux supportant les câbles ont été dynamités.

Vingt-six gendarmes détachés sur les lieux pour assurer le service d'ordre se sont trouvés subitement indisposés sans que l'on ait pu jusqu'à présent en connaître les causes.

Le Parquet de Prades se rend sur les lieux. Le sous-préfet de Prades a eu une longue entrevue avec le délégué des ouvriers et le représentant de l'ent